

Service : Jurys de l'enseignement secondaire

RÉF | 1382

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Accéder à un diplôme de manière alternative pour les étudiants qui ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire "classique", ou qui ont dû interrompre celui-ci. Obtenir de cette manière les diplômes nécessaires à la poursuite de la scolarité ou la recherche d'un emploi. [source : Enseignement.be]

Programme

Le Jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles organise des épreuves pour différents diplômes.

L'évaluation porte sur les matières d'un degré complet de l'enseignement secondaire de plein exercice. Vous serez donc interrogé chaque fois sur les matières de 2 années (sauf pour le CESS P).

Concernant la partie "option de base groupée" du CESS et CE2D :

Seules certaines orientations du technique, de l'artistique et du professionnel sont organisables au Jury. Consulter à ce sujet la liste des orientations d'études établie (sur base des métiers en pénurie) par le Gouvernement de la Communauté française - options CESS TQ/PRO et les dérogations possibles à cette liste pour organiser d'autres examens (notamment pour les détenteurs de titres de compétences ou d'un certificat de qualification ou les porteurs d'un projet précis d'insertion socioprofessionnelle).

Une orientation d'études choisie pour le CE2D est susceptible de ne pas être organisée pour le CESS.

Dispenses :

Des dispenses d'interrogation d'une ou plusieurs matières peuvent être accordées par le Président ou son délégué du Jury, par exemple sur base d'un certificat de qualification ou de titres de compétences.

Certification(s)

Suivant le type de Jury choisi. Attention : le Jury ne délivre pas d'accès à la profession ni de Certificat de qualification.

visée(s)**Type de formation** [Institutionnel](#)

ORGANISATION

Début

1 ou 2 cycles d'examens par an : février à juillet et août à janvier (ce cycle n'est pas organisé pour le CE1D)

Coût

50€ - Coût réduit : Gratuit pour CE, bénéficiaire RIS (CPAS), incarcéré ou placé en IPPJ -

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Pour le certificat du **1er degré** (1re et 2e années) - **CE1D** : avoir fréquenté les deux premières années de l'enseignement secondaire ; ou être dans sa douzième année et avoir son CEB ; ou être âgé d'au moins 13 ans.

Pour le certificat du **2e degré** (3e et 4e années) - **CE2D** : avoir fréquenté les deux années du 1er degré et être âgé d'au moins 13 ans ; ou être âgé d'au moins 14 ans.

Pour le certificat du **3e degré** (5e, 6e et 7e années) - **CESS** : être âgé d'au moins 16 ans ; ou être titulaire du CE2D (Certificat d'études du 2e degré de l'enseignement secondaire) - **CE6P** : Être titulaire du CQ6 dans l'orientation d'études dans laquelle le candidat souhaite présenter les examens menant à l'obtention du CE6P ou d'un CQ correspondant de l'IFAPME / SFPME.

EN PRATIQUE

**Pour s'informer et
postuler**

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Consultez le site web Enseignement.be pour toutes les informations sur les programmes et consignes des différents jurys. Choisissez une orientation d'étude et préparez-vous aux examens (par exemple : [e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)).

- Attention : ce service ne propose pas un accompagnement pour l'ensemble des matières de chaque jury). Visionnez une capsule vidéo de séance d'information obligatoire se rapportant au jury choisi. Inscrivez-vous aux examens durant la période d'inscription (il est capital d'être déjà préparé au moment de l'inscription !) À noter : aucune inscription n'est traitée directement dans les bureaux. Permanences téléphoniques les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 : 02 690 85 86. La permanence téléphonique sera fermée du 10 juillet au 18 août inclus . Les questions et demandes peuvent être adressées par mail : jurys@cfwb.be.

Organisme

Fédération Wallonie-Bruxelles - Service des jurys

Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Molenbeek

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>

